

## Notre engagement

Le Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO) soutient et respecte la protection des droits de la personne et s'oppose à tout cas de travail forcé, de travail des enfants ou de traite de personnes (collectivement appelé l'« esclavage moderne »). En tant qu'organisation, nous respectons des normes élevées, exerçons nos activités avec intégrité et respectons les lois et les règlements en vigueur dans chaque territoire de compétence où nous exerçons nos activités.

Dans le cadre de notre engagement à respecter les droits de la personne, nous avons mis en place des politiques, des procédures, des lignes directrices, des processus de vérification préalable et des programmes de formation pour aider à atténuer le risque d'avoir une incidence négative sur les droits de la personne et promouvoir une conduite responsable. Tous ces éléments sont décrits plus en détail dans le présent énoncé.

Le présent énoncé s'applique à notre exercice 2023 et est présenté au nom du RREO et de sa filiale, Ontario Teachers' Pension Plan (Europe) Limited (ou RREOE, appelé « Ontario Teachers' » avec le RREO), conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (Canada) et la *Loi sur l'esclavage moderne de 2015* (Royaume-Uni) (collectivement appelés « Loi » ou « Lois »). Toutefois, pour éviter toute ambiguïté, le RREOE n'est pas assujéti à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (Canada). Les renseignements divulgués sont décrits conformément aux dispositions des Lois. Nous avons préparé un énoncé unique, car, selon notre approche axée sur le risque, nous suivons généralement les mêmes politiques et procédures à l'échelle mondiale pour réduire le risque d'avoir une incidence négative sur les droits de la personne. Cela concerne également l'esclavage moderne.

## Notre structure, nos activités et notre chaîne d'approvisionnement

Ontario Teachers' est un investisseur mondial qui assure la sécurité financière à la retraite de plus de 340 000 enseignantes et enseignants actifs et retraités. La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et le gouvernement de l'Ontario agissent comme corépondants de l'organisation. Avec plus de 1 600 employés dans le monde entier, Ontario Teachers' est une personne morale sans capital-actions qui investit dans un large éventail d'actifs, notamment dans des titres de sociétés ouvertes et fermées, des titres à revenu fixe, des titres de créance, des ressources naturelles, des infrastructures, des biens immobiliers et des actions de croissance, dans plus de 50 pays. Nous avons des bureaux dans d'importants centres financiers du

monde entier. La grande majorité de nos employés travaillent au Canada.

En tant qu'investisseur mondial, Ontario Teachers' ne produit, ne vend, ne distribue ou n'importe aucun bien, à l'exception de ceux nécessaires à ses propres activités. Notre chaîne d'approvisionnement se compose principalement de fournisseurs de produits et services offerts sur le marché (par exemple, du matériel technologique et des fournitures de bureau) et comprend les services professionnels et l'exploitation d'installations. Nos chaînes d'approvisionnement sont principalement situées dans des secteurs et des régions à faible risque. Ontario Teachers' court donc un risque moins élevé d'être aux prises avec des problèmes d'esclavage moderne. Ontario Teachers' est néanmoins déterminée à gérer tout risque découlant de ses activités et de ses placements.

Grâce aux placements effectués pour le compte du régime, Ontario Teachers' contrôle un certain nombre d'entités, dont certaines ont été désignées comme étant des entités ayant des obligations de déclaration en vertu d'une ou des deux Lois, et sont par conséquent tenues de publier leurs propres rapports annuels. Nos entités immobilières feront l'objet de rapports distincts par notre filiale en propriété exclusive, La Corporation Cadillac Fairview Limitée. Toutes ces entités exercent leurs activités dans divers secteurs et conformément à des politiques et à des pratiques qui leur sont propres.

## **Politiques et directives**

Ontario Teachers' dispose de politiques, de procédures et de lignes directrices internes qui établissent des normes de conduite et de comportements attendus. On s'attend à ce que les personnes signalent les violations ou transmettent à un niveau supérieur les sujets qui ne respectent pas nos valeurs éthiques et organisationnelles, dont les préoccupations liées à l'esclavage moderne. Les transmissions à un niveau supérieur peuvent être amorcées par plusieurs canaux, y compris de façon anonyme par l'intermédiaire de notre fournisseur de ligne d'assistance en matière d'éthique. Ontario Teachers' ne tolère pas les représailles contre toute personne qui signale des questions ou des préoccupations de bonne foi. Alors que nous cherchons continuellement à nous améliorer, d'autres politiques et procédures pourraient être introduites à l'avenir.

### *Code de déontologie d'Ontario Teachers' (« Code »)*

Notre Code donne des directives et établit des attentes afin que tous les employés d'Ontario Teachers' se comportent de façon éthique et avec une grande intégrité. Il nous aide à prendre de meilleures décisions et établit les fondements de la conduite de nos affaires. Il sert également de feuille de route pour la création d'un environnement inclusif exempt de discrimination, de harcèlement et de violence au travail, et encourage les employés à s'exprimer sans crainte de représailles. Le Code s'applique à l'ensemble d'Ontario Teachers'. Cela comprend les cadres supérieurs, les membres du

conseil d'administration, les employés, les stagiaires, les entrepreneurs et toute autre personne qui travaillent pour le compte de l'organisation partout où elle mène des activités. Il est revu périodiquement et la dernière version est entrée en vigueur en mars 2024. Elle comprend une section sur les droits de la personne et les préoccupations connexes, afin que les employés connaissent leurs obligations de déceler, de prévenir et de corriger les risques pour les droits de la personne découlant de nos activités, relations et chaînes d'approvisionnement.

#### *Code de déontologie des fournisseurs (« Code des fournisseurs »)*

Ontario Teachers' est en train de finaliser son Code des fournisseurs. Le Code des fournisseurs mettra en évidence notre engagement à l'égard de la responsabilité sociale d'entreprise et établira les exigences de base en matière de conduite des affaires. Le Code des fournisseurs présentera les valeurs et les principes liés à la conduite éthique et responsable des affaires auxquels les fournisseurs d'Ontario Teachers' sont censés adhérer à l'échelle mondiale. Les fournisseurs devront avoir mis en place des politiques et des lignes directrices relatives aux normes du milieu de travail et aux pratiques commerciales, notamment en ce qui concerne les heures de travail et la rémunération, le travail des enfants et le travail forcé ou l'esclavage. Les fournisseurs devront attester qu'ils ont lu le Code des fournisseurs et accepter d'y adhérer.

#### *Lignes directrices de l'investissement responsable (« Lignes directrices »)*

Ontario Teachers' prend en compte les risques et les possibilités en matière de durabilité lorsque l'organisation prend des décisions de placement. Les lignes directrices décrivent les principes généraux qui guident l'approche d'Ontario Teachers' quant à l'intégration des considérations pertinentes en matière de durabilité à chaque étape du cycle de vie des placements et décrivent les principaux processus et pratiques visant à soutenir les objectifs de création de valeur à long terme ainsi que l'évaluation systématique des risques et des possibilités présentés par les facteurs de durabilité. Cela comprend des facteurs sociaux comme le travail et les droits de la personne, ainsi que la santé et la sécurité.

#### *Politique de gouvernance des sociétés du portefeuille (« Politique »)*

La Politique décrit les principes qui guident les équipes des placements dans leur approche à l'égard de la gouvernance des sociétés du portefeuille et de la gestion des risques. La Politique énonce quatre piliers de la gouvernance : la constitution des conseils, les cadres de gouvernance, l'efficacité du conseil et la rédaction de rapports. Les piliers des cadres de gouvernance fournissent un soutien aux administrateurs employés et à la direction, y compris des lignes directrices et des politiques, pour déceler, évaluer, classer par ordre de priorité et surveiller les risques auxquels la société du portefeuille est confrontée. Des travaux sont en cours pour inclure également les sociétés liées au travail forcé et au travail des enfants.

## **Processus de vérification préalable**

### Fournisseurs

Nous avons cartographié nos fournisseurs pour déceler ceux situés dans des territoires de compétence à risque élevé conformément à l'indice mondial de l'esclavage (il s'agissait principalement de services) et avons demandé à ces fournisseurs de certifier qu'ils ont pris des mesures pour prévenir ou réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants dans le cadre de leurs activités et de leur chaîne d'approvisionnement. À l'avenir, nous évaluerons également les risques des fournisseurs en amont ou au début de la relation d'affaires. Si nous sommes informés d'un cas important de non-conformité au Code des fournisseurs, Ontario Teachers' examinera les mesures correctives appropriées.

### Placements

*Placements dans des sociétés fermées* : nous effectuons une vérification préalable avant l'acquisition d'un placement dans des sociétés fermées et surveillons les placements après leur acquisition. Notre examen comporte une évaluation des politiques internes de la société en matière de droits de la personne, y compris en matière d'esclavage moderne, ainsi que de sa conformité continue à ces politiques et à toutes les lois et tous les règlements applicables en matière de droits de la personne. Nous surveillons en permanence les risques en matière de durabilité au sein des sociétés de notre portefeuille, y compris le risque d'esclavage moderne. Nous avons également amélioré les clauses contractuelles privilégiées que nous demandons dans nos conventions d'achat afin de nous assurer que les parties ont pris des mesures adéquates pour gérer leurs risques d'esclavage moderne.

*Placements dans des sociétés ouvertes* : en tirant parti de recherches et de fournisseurs de données tiers, nous surveillons régulièrement les sociétés ouvertes en ce qui a trait aux problèmes liés à la durabilité, dont le travail des enfants et le travail forcé. Nous prenons des mesures pour comprendre et limiter notre exposition à ces risques, conformément aux processus de gestion des risques de placement documentés à l'interne et à nos lignes directrices publiques.

## **Évaluation des risques liés à l'esclavage moderne**

En tant qu'investisseur institutionnel mondial, notre main-d'œuvre est constituée en grande partie de personnes compétentes et expérimentées. Grâce à des politiques et à des procédures mondiales robustes (comme décrit dans le présent document), nous considérons que le risque d'esclavage moderne au sein de notre main-d'œuvre est faible.

Nous considérons par ailleurs que le risque d'esclavage moderne au sein de notre chaîne d'approvisionnement est faible. Nous ne produisons ni ne

vendons aucun bien matériel. Cela dit, comme une partie de nos activités ou de nos fournisseurs sont situés dans des pays considérés comme présentant un risque élevé d'esclavage moderne selon l'indice mondial de l'esclavage, nous reconnaissons qu'il existe un risque indirect potentiel.

Nous travaillons continuellement à surveiller et à gérer tout risque d'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement. Nous avons procédé à un examen exhaustif des fournisseurs actuels et avons repéré ceux qui exercent leurs activités dans des pays où, selon l'indice mondial de l'esclavage, l'esclavage moderne est plus répandu. De plus, nous avons examiné la proximité géographique des fournisseurs et inclus ceux qui exercent des activités à proximité de pays où l'esclavage moderne est plus répandu. Dans les deux cas, nous avons demandé à ces fournisseurs de certifier qu'ils ont pris des mesures pour prévenir ou réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants dans leurs activités et leur chaîne d'approvisionnement, tout en reconnaissant que l'examen de ces risques constitue un processus continu, avec la possibilité d'évaluer le risque lors de la signature ou du renouvellement des contrats.

### **Mesures correctives**

Aucun cas d'esclavage moderne n'a été décelé ou signalé à Ontario Teachers' et, par conséquent, aucune mesure corrective n'a été requise. Si de tels problèmes se présentent à l'avenir, nous examinerons les mesures correctives appropriées dans la mesure du possible.

### **Formation**

Une formation ciblée sur les risques liés à l'esclavage moderne a été fournie aux équipes ayant des interactions étroites avec les fournisseurs ou les sociétés de notre portefeuille afin de nous assurer que les employés comprennent bien les risques et les responsabilités collectives.

Le module de formation sur le Code de déontologie sera également amélioré par l'ajout d'une nouvelle section sur les droits de la personne et les risques connexes. Ce dernier sera obligatoire pour tous les employés actuels et nouveaux. Cette formation sera ensuite à suivre une fois par an.

### **Évaluation de l'efficacité**

Ontario Teachers' s'engage à gérer la probabilité et l'incidence des risques d'esclavage moderne qui peuvent découler de ses activités et de ses placements, et elle évaluera l'efficacité de ses efforts, y compris en faisant le suivi de ses progrès. Nous avons déterminé des indicateurs pertinents pour suivre nos progrès et nous évaluerons notre efficacité à l'avenir. À titre d'exemple, mentionnons le suivi des niveaux de sensibilisation des employés et des cas signalés par nos diverses voies hiérarchiques et résolus, les vérifications internes de nos processus d'évaluation des risques liés à

l'esclavage moderne et l'élaboration d'un processus de surveillance des fournisseurs. Les évaluations actuelles de l'efficacité comprennent la révision régulière des politiques et des lignes directrices applicables et la surveillance des risques des sociétés de notre portefeuille.

## **Conclusion**

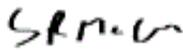
Nous demeurons déterminés à soutenir et à respecter la protection des droits de la personne. Bien que nous soyons fiers de la situation actuelle, nous reconnaissons que, comme toutes les sociétés, nous pouvons toujours faire plus. Nous continuerons d'examiner nos politiques et nos pratiques afin de déterminer de quelle façon nous pouvons continuellement améliorer et prévenir les cas d'esclavage moderne dans l'ensemble de notre organisation, de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement.

## **Approbations**

### **Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (Canada)**

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration du Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario en vertu du sous-alinéa 11(4)(b)(ii) de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (Canada).

Je dispose de l'autorité de lier le Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.



**Steve McGirr**

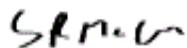
**Président, Conseil d'administration, Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario**

### **Loi sur l'esclavage moderne de 2015 (Royaume-Uni)**

Le Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et Ontario Teachers' Pension Plan (Europe) Limited sont tenus de publier un énoncé en vertu de la *Loi sur l'esclavage moderne de 2015* (Royaume-Uni). Ontario Teachers' Pension Plan (Europe) Limited est une filiale en propriété exclusive du Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Conformément à la *Loi sur l'esclavage moderne de 2015 (Royaume-Uni)*, et uniquement aux fins de conformité à cette loi, cet énoncé a été approuvé par le conseil d'administration du Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et pour le compte d'Ontario Teachers' Pension Plan (Europe) Limited.

Aux seules fins de la *Loi sur l'esclavage moderne de 2015 (Royaume-Uni)*, le présent énoncé a été signé par Steve McGirr, un directeur principal du Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. McGirr'.

**Steve McGirr**  
**Président, Conseil d'administration, Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario**